

Commune de
Saint-Léger-des-Aubées

(département d'Eure-et-Loir)

2 rue Neuve - 28700 Saint-Léger-des-Aubées - Tél : 02 37 24 91 21 - Fax : 02 37 24 91 21

Elaboration de la Carte Communale



PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

3.2

- ▶ Prescription de l'élaboration de la Carte Communale le 17 décembre 2007
- ▶ Dossier soumis à enquête publique du 13 mars 2009 au 11 avril 2009
- ▶ Carte Communale approuvée par délibération du Conseil Municipal le 26 juin 2009
- ▶ Carte Communale approuvée par arrêté préfectoral le 21 septembre 2009

Sources :



Préfecture
d'Eure et Loir



direction départementale de
l'Équipement d'Eure et Loir

Vu pour être annexé à la
délibération du conseil municipal et
à l'arrêté préfectoral
approuvant la carte communale
de Saint-Léger-des-Aubées

Le Maire,

PHASE :

APPROBATION

En Perspective Urbanisme et Aménagement

2 rue des Côtes - 28000 Chartres ■ TEL : 02 37 30 26 75 - FAX : 02 37 36 94 45 ■ courriel : agence.enperspective@wanadoo.fr

maître d'ouvrage

Préfecture
d' Eure et Loir



Commune de
SAINT-LÉGER DES AUBÉES



Servitudes: AS1 - EL7 - I4 - T1

Date mise à jour : octobre 2008

maître d'œuvre

direction départementale
de l'Équipement d'Eure-et-Loir



échelle 1/ 10 000



Service de l' Aménagement
et de l' Urbanisme
17, place de la République
28000 CHARTRES
tél : 02 37 20 40 60

LEGENDE

AS1 servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales

Périmètre rapproché
Périmètre éloigné

captage dit Bois Bichot , commune de VOISE

EL7 domaine d'application d'un plan d'alignement

I4 servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques

T1 zone ferroviaire en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les servitudes relatives aux chemins de fer

établi par
le Bureau
Urbanisme et Réglementation

